



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nombreux rappels de crèmes glacées à la suite de la contamination d'un additif par un produit chimique interdit

Paris, le 15/06/2021

Les autorités sanitaires françaises ont été informées de la présence de résidus d'un produit chimique, l'oxyde d'éthylène, à une teneur supérieure à la limite maximum réglementaire dans un produit utilisé comme stabilisant dans certains lots de crème glacée. Le gouvernement rappelle aux industriels leur obligation de procéder au retrait/rappel des produits non conformes. La DGCCRF veille par ses contrôles à l'application de ces mesures, à la protection et à la bonne information des consommateurs.

L'oxyde d'éthylène est une substance classée comme agent cancérigène, mutagène et reprotoxique (CMR), dont l'utilisation est interdite dans l'Union européenne en tant que produit de protection des denrées alimentaires et des aliments pour animaux depuis 2011. Comme pour toutes les autres substances classées CMR, il convient de limiter au maximum l'exposition des consommateurs à cette substance, un risque pouvant exister sur le long terme en cas de consommation de produits en contenant.

Depuis le début de cette alerte sanitaire, les autorités françaises n'ont pas eu connaissance de signalement d'intoxication de consommateur à l'oxyde d'éthylène en lien avec les produits rappelés.

A la suite d'une première alerte sur la contamination de graines de sésame provenant d'Inde en septembre 2020, et afin d'assurer une sécurité maximale des consommateurs, la DGCCRF exerce sa plus grande vigilance concernant la sécurité des denrées alimentaires susceptibles d'avoir été exposée à l'oxyde d'éthylène, en particulier les denrées venant d'Inde. Elle a également appelé les professionnels à renforcer leurs autocontrôles sur ces denrées le plus en amont possible dans la chaîne de production des aliments.

A la suite de son action, de nombreux produits ont déjà été rappelés en France comme au niveau européen. C'est dans ce cadre que l'analyse d'un stabilisant entrant dans la composition de certaines crèmes glacées, la farine de caroube, a révélé des teneurs en oxyde d'éthylène supérieure à la limite maximum réglementaire.

Dans le but de limiter au maximum l'exposition des consommateurs à l'oxyde d'éthylène, la DGCCRF demande aux industriels de procéder au rappel des lots de matière première non conformes et des produits transformés l'incorporant et ce quel qu'en soit le taux d'incorporation, conformément à la réglementation européenne.

Cette approche s'inscrit dans la continuité des mesures de gestion mises en place au niveau européen dès septembre 2020, décidées de manière harmonisée au niveau européen.

Les autorités françaises rappellent leur attachement au principe de gestion harmonisée au niveau européen afin de garantir une protection homogène des consommateurs et un traitement équitable des opérateurs sur l'ensemble du territoire de l'Union.

Les consommateurs sont invités à consulter la liste des produits rappelés publiée en toute transparence sur le site unique de rappel des produits [RappelConso](#) depuis le 1er avril 2021, ainsi que sur [le site de la DGCCRF](#). Sur ces

sites ou depuis leur téléphone portable, les consommateurs peuvent très facilement vérifier s'ils détiennent un produit concerné par la procédure de rappel et sont informés sur la marche à suivre. S'ils détiennent un tel produit, les consommateurs sont invités à le jeter ou à le ramener à leur magasin. Cette liste est actualisée en continu.

Liens :

- Liste des produits rappelés en lien avec l'oxyde d'éthylène :
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/sesame-psyllium-epices-et-autres-produits-rappeles-comprenant-ces-ingredients>
- RappelConso :
<https://rappel.conso.gouv.fr/>
- Communiqué de presse du 23/11/20 – Retraits et rappels de produits contenant des graines de sésame contaminées à l'oxyde d'éthylène :
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/retraits-et-rappels-de-produits-contenant-des-graines-de-sesame-contaminees-loxyde-dethylene>